

**KUMUN  
LOCOAL MENDON**



**Tél. 02 97 24 60 87**

**Fax. 02 97 24 55 98**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).

le samedi de 9h à 12h.

**Courriel :** accueil@locoal-mendon.fr

**Site :** www.locoal-mendon.fr

**PERMANENCES**

(sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**  
jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

*Lundi : 10H à 12H*

*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,  
Culture, Associations, Communication, Sport**  
gilles.thunet@locoal-mendon.fr

*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe  
Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S**  
(Centre Communal d'Action Sociale)  
catherine.besnard@locoal-mendon.fr

*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe  
Relations Intercommunales**

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint  
Urbanisme, Travaux**

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

*Mardi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint  
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée  
à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée  
aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**

*Lundi matin 09H à 12H*

02 97 30 27 50

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations  
municipales n° 106

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
Séance du 27 mars 2017**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil  
Municipal du 16 janvier 2017

2.3.4 Comptes administratifs 2016 Commune, Salle  
Emeraude, Mouillage

Compte administratif de la salle Emeraude

Fonctionnement : économie importante sur les postes  
entretien et électricité ;

Dépenses de fonctionnement : 103 000€ au lieu de 446  
000€ ;

Recettes des locations de la salle : 17 000€ ;

Investissement : dépense de 14 000€ (acquisition  
d'une sono).

Compte administratif des Mouillages : l'acquisition  
des racks à bateau a été réalisée.

Le compte administratif de la commune :

En section de fonctionnement : économies réalisées en  
frais généraux (électricité, combustible, fourniture  
d'entretien). Concernant la masse salariale, la somme  
supplémentaire votée en novembre 2016 n'a pas été  
utilisée. Les charges de gestion courantes sont  
également moins élevées que prévues puisque les  
travaux de la salle Emeraude n'ont pas été faits et que  
la subvention de la commune pour ces travaux n'a  
donc pas été versée. 2 230 000€ ont été dépensés au  
lieu des 2 693 000€ inscrits au budget 2016. Les  
recettes de fonctionnement sont plus élevées  
qu'envisagées.

Impôt et taxes en augmentation ainsi qu'une baisse des  
dotations moins importante que prévue. Toutefois, il  
est à noter que les recettes propres des services sont en  
baisse, notamment celles du CLSH

La capacité d'autofinancement ressort donc à 828 143,68 € (312 000€ prévus).

En section d'investissement, la plupart des investissements ont au moins débuté mais ne sont pas terminés. Un excédent d'investissement de 403 298,41€ a donc été réalisé.

L'endettement est de 230€ par habitant.

*Approbation à l'unanimité des trois comptes administratifs*

#### 5.6.7. Comptes de gestion 2017 Commune, Salle Emeraude, Mouillages

Les comptes de gestion 2016 de la commune, de la Salle Emeraude et des Mouillages sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs.

*Approbation à l'unanimité des trois comptes de gestion*

#### 8. Subventions aux associations et participations diverses

Une revalorisation des forfaits de 1,5% est proposée :

- Associations de moins de 50 adhérents : 250€ (240€ en 2016) ;
- Associations de plus de 50 adhérents 330€ (320€ en 2016) ;
- Le forfait supplémentaire pour les moins de 20 ans est resté identique : 15€.

En application de ces critères, le montant total des subventions aux associations locales pour 2017 est de 13 545 €.

Concernant les associations extérieures, le principe retenu est que la subvention a été maintenue pour celles qui en ont obtenu l'an dernier et qui ont effectué une demande en 2017. Le montant total est de 470€.

Concernant les participations diverses, les sommes attribuées sont identiques à celles de 2016. Dans le cadre de l'enveloppe de 5000€ votée pour subventionner un projet monté par une association et qui présenterait une animation particulière pour la commune, le cercle Nozeganed a présenté les festivités qui seront organisées dans le cadre de ses 30

ans. Il est proposé une subvention de 3500€ avec en plus une mise à disposition du matériel et de la salle Emeraude.

*Vote à l'unanimité des subventions présentées.*

#### 9. Subvention à l'association Dasson An Awel

Reconduction de la subvention versée en 2016 soit 2000€.

#### 10. Subvention à l'école de danse Modern Jazz et contemporaine Suzanne Rivier de Locoal-Mendon

Sept élèves sont concernés et vont participer à 3 concours (Régional, concours européen de danse, concours de la fédération française de danse). Les déplacements liés à ces compétitions occasionnent des frais importants.

*Vote à l'unanimité d'une subvention de 15€ pour chaque élève concerné.*

#### 11- Subvention aux écoles

Une revalorisation de 1.5% est proposée.

*Vote à l'unanimité des subventions proposées.*

#### 12- Convention avec l'école privée Notre-Dame-des-Fleurs

Un enfant de primaire de l'école Hugues Auffray coûte 308,96€ (332€ en 2016) et un enfant de maternelle 1124,81€ au lieu de 1160€ en 2016.

Le montant de la convention pour 2017 baisse donc et passe de 128 496€ en 2016 à 116 960,84€ pour cette année.

*Vote à l'unanimité du montant de 116 960,84€ pour la convention avec l'école Notre-Dame-Des-Fleurs.*

#### 13- Subvention école Diwan

Un enfant de la commune est actuellement scolarisé en maternelle à l'école Diwan An Alré. La commune de Locoal Mendon ne possédant pas ce type de structure,

il convient de participer aux frais de scolarisation de cet enfant à hauteur du coût de fonctionnement d'un élève de l'école Hugues Auffray soit 1124.81€ pour la maternelle.

*Vote à l'unanimité de la participation aux frais de l'enfant scolarisé en maternelle à l'école Diwan.*

#### 14- Subvention école Gabrielle Deshayes

Un enfant de la commune est actuellement scolarisé en primaire en classe CLIS à l'école Gabriel Deshayes. La commune de Locoal Mendon ne possédant pas ce type de structure, il convient de répondre favorablement à la demande de l'école Gabriel Deshayes à hauteur de la somme versée par la commune pour un élève de primaire de l'école Hugues Auffray soit 308,96€.

*Vote à l'unanimité de la participation aux frais de l'enfant scolarisé en primaire à l'école Gabrielle Deshayes.*

#### 15- Acquisitions inférieures à 500€ H.T.

Il s'agit des acquisitions de faibles montants qui ont une longue durée de vie. De part cette durabilité, il est souhaitable de les porter en section d'investissement du budget. (Ex : grilles d'exposition, abribus, débroussailleuse....)

*Vote à l'unanimité*

#### 16- Budget commune-Affectation de résultats

La section de fonctionnement du budget principal de la commune de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 828 143,68 €.

La section investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2016 présente un excédent de 403 298,41€.

Il est proposé d'affecter les résultats 2016 de la façon suivante :

- 778 143,86€ en excédent de fonctionnement capitalisé pour le financement de l'investissement de l'exercice 2017 ;
- 50 000€ en report d'excédent à la section de fonctionnement (recettes) sur l'exercice 2017 ;

- 403 298,41€ en report d'excédent à la section d'investissement

*Vote à l'unanimité*

#### 17- Budget Salle Emeraude-Affectation de résultats

La section de fonctionnement du budget annexe de la Salle Emeraude de l'exercice 2016 présente un excédent de 18 860 €.

La section investissement du budget principal de la Commune de l'exercice 2016 présente un déficit de 18 860€.

Il est proposé d'affecter les résultats 2016 de la façon suivante :

- Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement ;
- Reprise du déficit de la section d'investissement en section d'investissement.

*Vote à l'unanimité*

#### 18- Vote des taux d'imposition

Ces taux n'ont pas été augmentés depuis quelques années :

- Taxe d'habitation : 13,57%
- Taxe foncière bâtie : 19,38%
- Taxe foncière non bâtie : 47,66%

*Vote à l'unanimité pour la reconduction des taux d'imposition*

#### 19- Budget primitif

2 gros projets vont être menés : l'espace intergénérationnel et les travaux de la salle Emeraude qui seront directement pris en charge par le budget commune et non plus par le budget de la salle.

Budget de la salle Emeraude :

Ce sera un budget normal avec le changement des chaises prévus (38000€)

Budget Mouillages :

Le budget de 2016 est reconduit.

Budget commune :

Le poste « charges à caractères générales » a été ajusté à la baisse. La masse salariale n'a pas été augmentée.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 2 338 000€. La capacité d'autofinancement 2017 est prévue à 441000€.

L'ensemble des investissements prévus (voirie, espace intergénérationnel, skate park, travaux de la salle Emeraude) représente une dépense de 2 950 000€. Si tout est réalisé, un emprunt de 367 000€ sera nécessaire.

*Vote à l'unanimité*

20- Indemnités de fonction des élus

Les indemnités de fonction des élus sont calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique. En 2014, ce dernier était de 1015. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est passé à 1022. Il convient donc de modifier la délibération du 28 mars 2014 afin de prendre en compte cette modification réglementaire.

*Vote à l'unanimité*

21- Tarifs fête de la musique 2017

La commission culture propose les tarifs suivants :

- Galette saucisse : 2.50€
- Crêpe : 1€
- Bouteille de cidre : 4€
- Verre de cidre : 1€
- Boissons non alcoolisées : 1€

*Vote à l'unanimité*

22- Tarifs Fest Noz Trad

La commission culture propose les tarifs suivants :

- ½ Bière : 2€
- Boissons non alcoolisées : 1.5€

*Vote à l'unanimité*

*La commission culture souhaite qu'une association s'occupe de la buvette de cet évènement.*

23- Tarifs séjours 2017

Séjour 8-10 ans à Branféré du 25 au 28 juillet

Tarifs proposés :

- 120€ pour les enfants de la commune ;
- 150€ pour les enfants extérieurs

Séjour 11-13 ans à Taupont du 31 juillet au 4 août

Tarifs proposés :

- 165€ pour les enfants des communes de Locoal-Mendon, Erdeven et Etel
- 300€ pour les enfants extérieurs

*Vote à l'unanimité*

24- Signature charte d'entretien des espaces communaux

La commune est déjà signataire de la charte d'entretien des espaces communaux et est donc engagée dans une démarche visant à arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires. La réglementation en la matière ayant évolué, une nouvelle version de la charte a été élaborée. Afin de rester dans cette démarche, il convient de signer la nouvelle charte.

*Vote à l'unanimité*

25- Enedis- Autorisation de signature convention de servitude

La société ENEDIS est chargée de l'étude relative au raccordement du lotissement Les Prés des Chênes à Kergarnec. Le réseau doit passer sur la parcelle communale ZL n°269.

*Vote à l'unanimité*

26- Transfert des espaces communs et de la voirie du lotissement du Clozo

L'association syndicale du lotissement du Clozo a demandé en 2013 à ce que la commune reprenne la voirie et les espaces communs. Avant d'assurer cette reprise comme cela a été fait pour d'autres lotissements, la commune a demandé à ce que le bâtiment de Bretagne Sud Habitat soit terminé et à ce qu'un certain nombre de travaux soit réalisé.

L'ensemble des travaux est terminé depuis début mars.

*Vote à l'unanimité*

## 27- Questions diverses

Il existe des tarifs « restaurant scolaire » et « garderie » pour 1 et 2 enfants et pour 3 enfants et plus. Il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'enfants scolarisés sur la commune. Pour les tarifs 3 enfants et plus, il convient également de préciser qu'il faut que l'ensemble des enfants utilisent les services restaurant scolaire et garderie. Ainsi, si un seul des enfants sur les trois mange à la cantine, le tarif appliqué sera celui de 1 ou 2 enfants.

*Vote à l'unanimité*

**Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune**

## INFORMATIONS DIVERSES

### Printemps des artistes

Samedi 15 et dimanche 16 avril de 10H00 à 18H00

C'est une invitation à la découverte d'hommes et de femmes de talent qui nous entourent. C'est aussi une manifestation qui crée du lien et propose un regard différent sur la vie de la commune.

Pour cette édition les artistes de la commune de Brech sont également invités à exposer leurs œuvres.

Une cinquantaine d'exposants (artistes, associations et écoles) sur 9 sites différents : la salle Émeraude, les chapelles et les ateliers répartis sur la commune.

### Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu le vendredi 16 juin. Si vous souhaitez faire partie de la programmation de l'édition 2017, vous pouvez vous inscrire dès à présent par mail à [salle.emeraude@locoal-mendon.fr](mailto:salle.emeraude@locoal-mendon.fr) ou auprès de JP Bayon au 06 32 71 05 92.

### Chats sauvages

Si vous constatez la présence de chats sauvages, vous devez prévenir la mairie qui se chargera de contacter Chenil Service. Vous n'avez pas à effectuer la capture vous-même.

### Collecte de papier

La collecte de papier se poursuit, organisée par le conseil municipal des jeunes (CMJ), les prochains rendez-vous sont les samedis 20 mai et 24 juin de 9h30 à 11h30 sur le parking de la Salle Émeraude.

### Mutuelle Communale

La commune et le CCAS ont un projet de mutuelle communale afin de permettre à tous d'avoir accès à un niveau de soins correct.

Le principe est le suivant : la commune négocie pour les habitants intéressés un contrat de mutuelle afin d'obtenir des tarifs préférentiels.

Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent remplir le questionnaire joint et le ramener en mairie pour le 29 avril 2017. Suivant le nombre de retour, l'étude de ce dossier sera poursuivie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie en demandant Mme Florence Even : 02 97 24 60 87

### Feux interdits pour les déchets verts

*Arrêté Préfectoral 2009 abrogé*

*Circulaire interministérielle du 18 11 2011 relative à l'interdiction du Brûlage à l'air libre des déchets verts*

Le brûlage à l'air libre des Ordures ménagères est INTERDIT toute l'année. Les Déchets verts (tontes de pelouses, taille de haies, et d'arbustes, feuilles mortes etc...) sont des ordures ménagères.

L'utilisation des incinérateurs de jardin est INTERDITE (malgré la vente). Aucune dérogation préfectorale n'est possible en zones urbaines, zones péri-urbaines et rurales à l'exception de certaines professions comme les agriculteurs, et sous conditions (périodes définies par arrêté préfectoral).

Le compostage individuel, le broyage et paillage à domicile sont des solutions simples et efficaces pour l'entretien de votre jardin.

Le dépôt en déchetterie est également possible.

## A vélo, le port du casque devient obligatoire !

Pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers !

Depuis le 22 mars 2017, le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.

Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique excellente pour la santé nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.

La responsabilité des adultes est engagée

Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer le vélo, montrez l'exemple ! Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

## Cercle « An Ozeganed »

Madame, Monsieur, chers amis,  
Comme vous le savez peut-être déjà, nous, cercle celtique "An Ozeganed" fêtons en 2017 nos 30 années d'existence, et à cette occasion nous organisons un week-end festif.

Entre autres... le vendredi 07 juillet, se tiendra un marché nocturne auquel tous les artisans, commerçants, et associations culturelles et sportives de Locoal-Mendon sont invités par le Cercle celtique à exposer, à vendre (pour ceux qui possèdent un n° de SIRET) ou à participer au travers d'une démonstration par exemple (un espace leur sera réservé).

*"Nous souhaitons partager ce moment avec vous tous, comme un gâteau d'anniversaire, entre amis !"*

Si vous souhaitez vous joindre à ce marché exceptionnel, contactez-nous sans attendre : par mail [cercle\\_anozeganed@orange.fr](mailto:cercle_anozeganed@orange.fr) de préférence ou par téléphone : Yvan PHILIPPE Président au tél. 02 97 55 23 61, ou Anne-Marie GUEHENEC Vice-présidente tél. 02 97 24 56 87

*"Au grand plaisir de vous retrouver, Recevez chers amis nos sincères salutations bretonnes".*

Yvan PHILIPPE, Président

## Trophée Roñsed-Mor

Le Trophée Roñsed-Mor aura lieu :

- Le vendredi 12 Mai 2017 en soirée avec une balade contée
- Le samedi 13 Mai 2017 toute la journée avec concours de musique et danse, jeux bretons, apéro-concert et fest-noz.

Si vous désirez être bénévole pour cette nouvelle édition, vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : « [benevolestrophee2017@yahoo.fr](mailto:benevolestrophee2017@yahoo.fr) ».

Une réunion aura lieu le vendredi 28 Avril 2017 à 18h30 au local associatif pour inscrire les bénévoles sur les différents postes.

Venez nombreux pour faire la fête avec nous !

## Les Lucioles

**Les Lucioles**, c'est ce collectif de citoyens dont vous avez certainement entendu parler : nous habitons, comme vous, autour de la Ria d'Étel et nous aspirons à améliorer le quotidien et le bien-vivre sur notre joli territoire.

Des familles, des couples, des actifs et des retraités, des jeunes et des moins jeunes, ... bref, des hommes et des femmes, comme vous, qui ont décidé d'agir pour amorcer un changement, une transition.

Les Lucioles, d'accord ! Mais la transition, c'est quoi ?

Vaste sujet... Pour faire simple : vous avez forcément entendu parler du réchauffement climatique, des impacts du nucléaire, de toute cette pollution, de ce trop-plein de déchet, ... ? Nous aussi ! Et c'est pour tenter d'endiguer tout cela que nous avons décidé de nous unir, d'agir et de tendre vers autre chose.

Enfin, les Lucioles c'est un groupe qui ouvre la voie, en Ria d'Étel, vers un nouveau modèle, un autre système plus respectueux des hommes et de l'environnement. La transition, c'est ça ! (et un peu plus aussi). En tout cas, si le sujet vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter.

Courriel : [luciolesriatransition@gmail.com](mailto:luciolesriatransition@gmail.com)

Site internet :

<https://luciolesriatransition.wordpress.com/>

Facebook :

<https://www.facebook.com/LUCIOLESRIATRANSITION>